



J - 3 MOIS AVANT LE PAIEMENT DU SOLDE DES JOURS FÉRIÉS 2010

Actualité législative publié le 30/03/2011, vu 2342 fois, Auteur : [Presco RH](#)

LE CONTRAT D'AVENIR, LA BAISSSE DE LA TVA, ...,

SONT SOURCES DE PLEIN D'AVANCEES DANS LE SECTEUR HOTELS CAFES RESTAURANTS

EN FAVEUR DES SALARIES :

- **mutuelle** au 1er janvier 2011,
- valorisation de la **formation**,
- valorisation des **salaires**,
- ...
- mise en place d'une **prime** salariale liée à la baisse de la **TVA** (versée en principe en juillet),
- **10 jours fériés** + 1er mai

Les jours fériés travaillés sur 2010 non compensés entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2011 sont à payer sur la paie de juillet 2011.

ANTICIPEZ SINON LA PAIE DE JUILLET VA COUTER CHER !
AGENDA DES OBLIGATIONS FACE AUX JOURS FÉRIÉS :

31-12-2010

OBLIGATION d'informer les salariés sur les jours fériés travaillés et non compensés sur 2010

1-1-2011 au 30-6-2011

COMPENSATION (repos ou argent) du solde de jours fériés dus

PAIE DE JUILLET 2011

PAIEMENT du solde des jours fériés

Le mois de juillet 2011 peut coûter cher :

prime TVA +

Partant de ce constat Presco RH vous propose des solutions
pour anticiper vos obligations sur les jours fériés
D'autres solutions que la compensation en argent existent !

UN DIAGNOSTIC « jours fériés » EN 3 ÉTAPES :

1. Prise de connaissance de l'entreprise et cadrage de la mission
2. Analyse de chaque situation (diagnostic)
3. Phase de rédaction du rapport

Document écrit qui permet d'avoir une vision de la situation de chaque salarié face aux jours fériés dus au titre de 2010.

UN DIAGNOSTIC SUR MESURE, EN FONCTION DE VOTRE BUDGET

TROIS SOLUTIONS :

1. La solution MINI : 150€*

État des jours fériés 2010 (à jour / solde du ?)

2. La solution QUALITÉ/PRIX : 250€*

État des jours fériés 2010 + chiffrage + préconisations pour optimiser et simplifier ses pratiques – comment faire ?

3. La solution MAXI : 500€*

État des jours fériés 2010 + chiffrage + préconisations pour optimiser et simplifier ses pratiques – comment faire ?

+ mise en place des préconisations

* TARIF FORFAITAIRE établi pour 1 salarié

COUT FINAL + 30€ PAR SALARIE

CONTACT :

presco-rh@orange.fr

06 42 13 25 55

Presco RH

Ouvre boites 44

1 Bd Paul Leferme

44600 SAINT NAZAIRE